



7^e édition 2021

BAROMÈTRE **de la gestion des accidents du travail** **et des maladies professionnelles**

Comment les entreprises font-elles face aux accidents du travail et maladies professionnelles ?



LA MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Pour la 7^{ème} année consécutive, le baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) a été mené par BDO France.

Cette enquête a été réalisée par le biais d'entretiens téléphoniques, de juin à septembre 2021, auprès de 305 entreprises implantées en France métropolitaine et représentant un total de 954 871 salariés.

LE PANEL DES RÉPONDANTS

Quel est l'effectif de votre entreprise en 2020 ?

28 %  de 500 salariés
- 13 % par rapport à 2019

13 % 250 ► 500 salariés
- 6 % par rapport à 2019

59 % 10 ► 250 salariés
+ 19 % par rapport à 2019

Quelle est votre fonction ?

60 % RRH
+ 25 % par rapport à 2019

22 % DRH
- 6 % par rapport à 2019

10 % Préventeur
- 12 % par rapport à 2019

7 % Responsable administration
du personnel
- 5 % par rapport à 2019

1 % Directeur administration
du personnel
= par rapport à 2019

Quel est le secteur d'activité de votre entreprise ?

 **37 %** Services/Administration/
Secteur public
+ 20 % par rapport à 2019

 **16 %** Industrie / Métallurgie
- 14 % par rapport à 2019

[...] **12 %** Autres
- 8 % par rapport à 2019

 **10 %** Commerce / Distribution
+ 4 % par rapport à 2019

 **7 %** Santé / Social
+ 2 % par rapport à 2019

 **6 %** Transport
+ 4 % par rapport à 2019

 **6 %** BTP construction
- 1 % par rapport à 2019

 **3 %** Hébergement / Habitat
+ 1 % par rapport à 2019

 **3 %** Agroalimentaire
- 3 % par rapport à 2019

ÉDITO

De nouveaux challenges attendent les entreprises. Si on pouvait légitimement espérer que le télétravail génère une chute drastique de la sinistralité, il n'en fut rien. Sa large utilisation a, au contraire, changé la structure des risques professionnels.

L'édition 2021 du baromètre des accidents du travail et des maladies professionnelles révèle une explosion des risques psychosociaux : + 15 % sur l'année 2020 ! La moitié des entreprises interrogée a été confrontée à un arrêt de travail pour stress, dépression ou burnout alors que cette même proportion avait un taux de risque psychosociaux constant depuis 6 ans.

La généralisation du télétravail doit alerter sur une recrudescence possible des pathologies inhérentes au travail à domicile.

Quid de la mise en cause de la responsabilité de l'employeur ? Car si les contentieux relatifs aux AT/MP ont baissé de façon significative en 2020 (- 17 % en moyenne), il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt.

Et ce, d'autant que la crise sanitaire et la réforme de 2020 sont venues aggraver la méconnaissance des procédures et de leurs conséquences sociales et financières. La pénurie et le déficit de compétences dans la gestion administrative quotidienne en ont naturellement découlé ; la baisse de vigilance est évidente. La formation sera prépondérante pour y remédier.

Dans un contexte qui sera totalement transformé, les entreprises devront plus que jamais, s'atteler à intensifier la prévention des risques professionnels, anciens et nouveaux. C'est à ce prix qu'elles s'adapteront à leur mutation en marche.



Xavier BONTOUX

Avocat associé BDO,
Spécialiste en droit du travail
et de la sécurité sociale

QUELLE SINISTRALITÉ AU SEIN DES ENTREPRISES ?

Les résultats de cette enquête 2021 indiquent que les risques professionnels restent synonymes d'enjeux sociaux et financiers importants pour une majorité d'entreprises.



80 %

des entreprises interrogées ont déclaré au moins une fois un sinistre affectant un salarié (accident de travail, accident de trajet ou maladie professionnelle).

Sur l'ensemble des sinistres déclarés par les entreprises, cette année, on compte :

ACCIDENTS DU TRAVAIL

80 %

+ 2 % par rapport à 2019



67 % des entreprises interrogées ont recensé au moins un accident de travail contre 76 % 2019

- 9 % par rapport à 2019

ACCIDENTS DE TRAJET

14 %

- 2 % par rapport à 2019



55 % des entreprises interrogées ont recensé au moins un accident de trajet

- 2 % par rapport à 2019

MALADIES PROFESSIONNELLES

6 %

= par rapport à 2019



30 % des entreprises interrogées ont recensé au moins une MP

- 10 % par rapport à 2019

La sinistralité des entreprises, cette année, reste constante

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : UN ENJEU RÉCURRENT ?

Notre enquête 2021, relève pour la première fois une hausse significative des arrêts maladies liée aux risques psychosociaux (RPS).

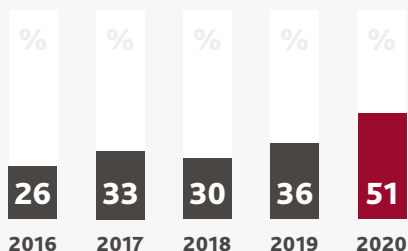


1/2

des entreprises interrogées en moyenne a été confrontée à un arrêt maladie dans le cadre de risques psychosociaux (stress, dépression, burnout).



Alors que depuis 2017, cela concernait 33 % des entreprises en moyenne. 2020 marque un basculement avec une hausse significative.



Les grandes entreprises sont toujours autant confrontées à ces arrêts liés aux RPS, en revanche, les PME et les ETI sont davantage impactées.

71 % ETI
+ 42 % par rapport à 2019

63 % GE
+ 3 % par rapport à 2019

41 % PME
+ 23 % par rapport à 2019

De manière générale...

La hausse significative des arrêts liés aux RPS coïncide avec la période de crise sanitaire et les impacts de celle-ci, sur la santé mentale des salariés.

En moyenne, 51 % des entreprises interrogées ont été confrontées à un arrêt dans le cadre d'un RPS, ce qui représente une augmentation de 15 % sur l'année 2020. L'explosion des risques psychosociaux pourrait être une des répercussions de la COVID et pourrait être mis en parallèle avec l'impact délétère du confinement.

Ces arrêts liés à des risques psychosociaux ont occasionné 230 arrêts maladie classiques. Soit une augmentation de plus de 26 %. Aucun arrêt maladie n'a fait suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Donc en 2020, 100 % des arrêts de travail dans le cadre d'un RPS ont débouché sur un arrêt maladie classique.

QUELLES COMPÉTENCES POUR GÉRER LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

Les entreprises déclarent en majorité disposer des compétences nécessaires pour prendre en charge les risques professionnels au quotidien.

Globalement, pensez-vous disposer de la formation nécessaire dans l'entreprise ?

OUI

La connaissance de l'instruction des AT/MP

64 %

OUI

Connaissez-vous les étapes de l'instruction des dossiers d'accident du travail et de la maladie professionnelle ?

36 %

NON

82 %

GE

Un écart important existe sur la connaissance et la maîtrise de l'instruction des AT/MP. Les taux élevés, 82 % des GE et 81 % des ETI, attestent que les entreprises sont mieux informées et formées.

81 %

ETI

50 %

PME

En revanche, seules 50 % des PME ont répondu par l'affirmative ce qui révèle un réel besoin de formation.

La contestation du taux d'IPP

Savez-vous que vous pouvez contester le taux d'IPP attribué par la CPAM ?

44 % des sociétés ignorent qu'il est possible de contester le taux d'incapacité permanente partielle ou permanente attribuée par la CPAM, contre 40 % en 2019.

56 % des sociétés savent qu'elles peuvent contester le taux d'IPP, contre 60 % en 2019, mais seulement 21 % l'ont fait en 2020, contre 38 % en 2018.

Le contrôle du taux AT/MP

Une attention croissante est également accordée au contrôle du taux de cotisations AT/MP.

On constate une hausse significative sur 2020 avec + 11 % de contrôles par rapport à 2019. À noter, que ce taux de cotisations peut représenter un enjeu financier conséquent pour les entreprises.

Augmentation significative sur 2020 : + 11 % par rapport à 2019.

2020

73 % OUI

27 % NON

2019

62 % OUI

38 % NON

2018

79 % OUI

21 % NON

QUELLE GESTION ADMINISTRATIVE QUOTIDIENNE DES AT/MP ?

On constate une amélioration dans la gestion déclarative des risques professionnels, en revanche, les moyens d'actions mis à disposition des entreprises ne sont pas pleinement exploités.

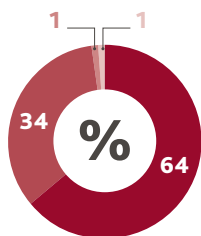
La déclaration d'accident du travail (DAT)

Au sein de votre société, toutes vos DAT sont-elles régularisées en 48 h ?



64% (+12% par rapport à 2019)

des entreprises affirment les régulariser systématiquement en 48 h.



- **Systématiquement**
+ 12 % par rapport à 2019
- **Majoritairement**
- 8 % par rapport à 2019
- **Rarement**
- 4 % par rapport à 2019
- **Jamais**
= par rapport à 2019

On observe une amélioration dans le respect du délai de 48 h, qui pourrait notamment s'expliquer par la simplification et la dématérialisation de la procédure.

La déclaration de maladie professionnelle

Avez-vous déjà eu des difficultés pour compléter un questionnaire de maladie professionnelle ?

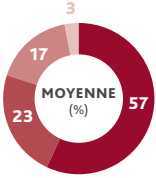


33%

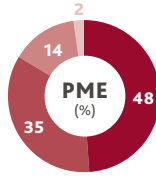
des entreprises ont rencontré des difficultés en 2020 contre 59 % en 2019, ce qui représente - 26 % sur l'année 2020.

Émission de réserves motivées

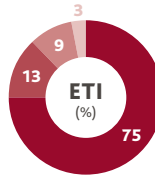
Émettez-vous des réserves motivées lorsque vous estimez qu'un AT/MP n'est pas lié au travail ?



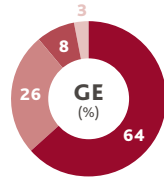
- **Rarement**
+ 35 % par rapport à 2019
- **Jamais**
+ 16 % par rapport à 2019
- **Majoritairement**
- 17 % par rapport à 2019
- **Systématiquement**
- 38 % par rapport à 2019



- **Rarement**
+ 20 % par rapport à 2019
- **Jamais**
+ 23 % par rapport à 2019
- **Majoritairement**
- 13 % par rapport à 2019
- **Systématiquement**
- 32 % par rapport à 2019



- **Rarement**
+ 52 % par rapport à 2019
- **Jamais**
+ 7 % par rapport à 2019
- **Majoritairement**
- 14 % par rapport à 2019
- **Systématiquement**
- 32 % par rapport à 2019



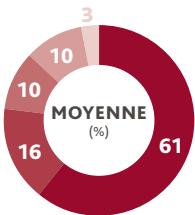
- **Rarement**
+ 48 % par rapport à 2019
- **Jamais**
+ 3 % par rapport à 2019
- **Majoritairement**
- 14 % par rapport à 2019
- **Systématiquement**
- 45 % par rapport à 2019



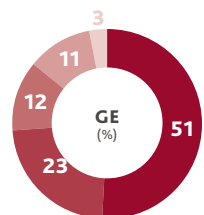
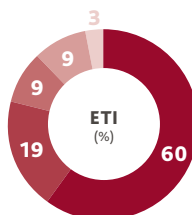
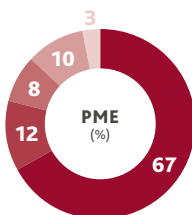
8/10

entreprises interrogées n'émettent pas de courrier de réserve, alors qu'il est indispensable dans le cadre d'une contestation. Ces résultats mettent en lumière une baisse de vigilance sur les moyens d'actions.

Dans quel délai émettez-vous des réserves ?



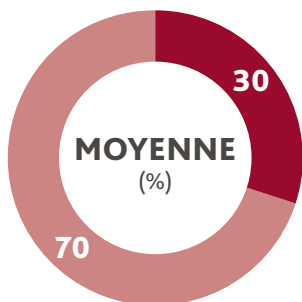
- Au moment de l'accident du travail
- Dans les 72h
- Dans les 7 jours
- Dans les 10 jours
- Au-delà de 10 jours



On constate, d'un point de vue général, que le courrier de réserve est transmis concomitamment à la DAT. Seulement 10 % des entreprises interrogées, profitent du délai de 10 jours accordé, pour émettre des réserves.

QUELS SONT VOS OUTILS DE GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?

Pour analyser vos risques, disposez-vous d'un outil pour la gestion de vos AT/MP ?



- **Oui** | - 30 % par rapport à 2019
- **Non** | + 30 % par rapport à 2019

PME

20% OUI 80% NON

- **Oui** | - 21 % par rapport à 2019
- **Non** | +21 % par rapport à 2019

ETI

69% OUI 31% NON

- **Oui** | + 11 % par rapport à 2019
- **Non** | - 11 % par rapport à 2019

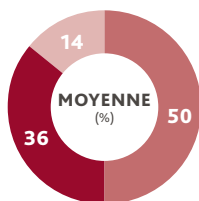
GE

48% OUI 52% NON

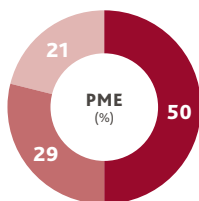
- **Oui** | - 33 % par rapport à 2019
- **Non** | + 33 % par rapport à 2019

De moins de moins d'entreprises ont recours à un outil de gestion des AT/MP, puisque seulement 30 % en disposent.

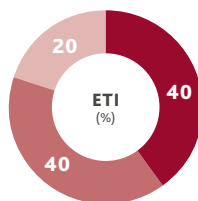
De quel outil s'agit-il ?



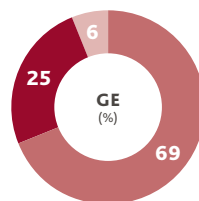
- **Tableau de suivi Excel** + 6 % par rapport à 2019
- **Logiciel de gestion et prévention** + 9 % par rapport à 2019
- **Logiciel comptable** - 15 % par rapport à 2019



- **Tableau de suivi Excel** + 8 % par rapport à 2019
- **Logiciel de gestion et prévention** + 1 % par rapport à 2019
- **Logiciel comptable** - 9 % par rapport à 2019



- **Tableau de suivi Excel** = par rapport à 2019
- **Logiciel de gestion et prévention** + 23 % par rapport à 2019
- **Logiciel comptable** - 23 % par rapport à 2019



- **Tableau de suivi Excel** + 5 % par rapport à 2019
- **Logiciel de gestion et prévention** - 13 % par rapport à 2019
- **Logiciel comptable** - 18 % par rapport à 2019

Plus 1/3 des entreprises interrogées continuent d'utiliser un tableau Excel pour suivre leur AT/MP.

L'IMPLICATION D'UN TIERS, UN AXE DE PROGRÈS À CONSIDÉRER ?

Si les entreprises ne semblent pas systématiquement attentives à limiter les conséquences financières des risques professionnels, la validation de l'implication d'un tiers à leur structure lors d'un accident du travail ou de trajet, pourrait être un levier à actionner.

Au cours de l'année passée, un tiers externe à votre entreprise a-t-il été reconnu responsable d'un sinistre impliquant vos salariés ?



13%

des entreprises ont relevé l'implication d'un tiers externe à leur structure lors d'un sinistre impliquant l'un de leurs salariés, contre 19 % en 2019.

Avez-vous fait un recours contre un tiers ?



30%

des entreprises ont initié un recours contre tiers.

- ▶ Procédure rapide ;
- ▶ Gain pour l'entreprise.

QUELLES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ISSUES DES AT/MP ?

La faute inexcusable

Au cours de l'année passée, une action en reconnaissance de la faute inexcusable a-t-elle été engagée ?

En moyenne, sur les entreprises interrogées :

5%

95%

- **OUI** | - 1 % par rapport à 2019
- **NON** | + 1 % par rapport à 2019

Connaissez-vous les conséquences financières d'une faute inexcusable de l'employeur ?

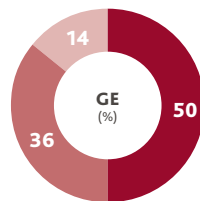
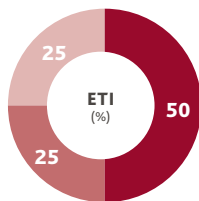
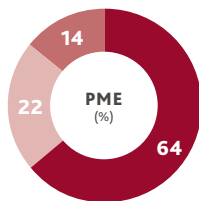
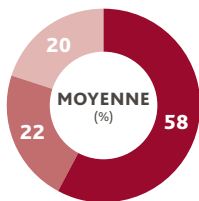
En moyenne, sur les entreprises interrogées :

55%

45%

- **OUI** | - 15 % par rapport à 2019
- **NON** | + 15 % par rapport à 2019

Disposez-vous d'une assurance couvrant les conséquences d'une faute inexcusable ?



● Ne pas savoir ● Oui, tout à fait ● Non, pas précisément



78%

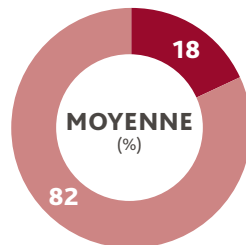
des entreprises méconnaissent les conséquences financières d'une faute inexcusable.

À titre d'exemple, un salarié qui disposait de 28 ans d'ancienneté au sein d'une entreprise a déclaré une maladie de type carcinome bronchiolo-alvéolaire des deux poumons. Il a agi en reconnaissance de faute inexcusable de son employeur. Le tribunal ayant fait droit à sa demande, la CPAM a sollicité, de l'employeur près de 450 000 € au titre de la majoration de rente, auxquels il convient d'ajouter les dommages et intérêts perçus par le salarié, en réparation de son préjudice, à hauteur de 50 000 €.

PRUD'HOMMES

Une saisine du Conseil de Prud'hommes a-t-elle déjà été effectuée par un de vos salariés suite à un AT/MP ?

● **Oui** | - 17 % par rapport à 2019 ● **Non** | + 17 % par rapport à 2019



PME



ETI



GE



On constate une baisse significative de - 10 % à - 33 % selon la taille des entreprises.

Notamment auprès des PME, qui accusent un taux très bas de saisine du CPH.

Formez-vous à la gestion des AT/MP via un cycle de webinars en replay

Rendez-vous sur notre chaîne
de webinars **BDO l'entreprise à 360°**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



BDO RH
119, boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
contactatmp@bdo.fr

© Décembre 2021, BDO France.
BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau
BDO et chacune de ses sociétés membres. Tous les
droits sont réservés. Crédit photo : Adobe Stock.

